

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 26 (1946)
Heft: 5

Artikel: Les salaires et les niveaux de vie en Suisse
Autor: Lechner, J.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES SALAIRES ET LES NIVEAUX DE VIE EN SUISSE

LES SALAIRES

Etudier les variations de ce que John Stuart Mill appelait « le fonds des salaires » a toujours constitué un des facteurs principaux de l'économie appliquée. Mais nulle part plus qu'en Suisse, cette étude n'affecte aussi profondément la vie même du pays. Et puisque aucune affirmation ne doit se passer du soutien des chiffres, indiquons simplement les plus suggestifs d'entre eux : dans les douze principales industries suisses, la part qui revient à la main-d'œuvre est comprise entre 25 et 85 p. 100 de la valeur du produit. La moyenne pondérée s'établit à 52 p. 100, chiffre qui n'est atteint dans aucun autre pays du monde. Pauvre de matières premières, chichement dotée par la nature, la Suisse doit incorporer toutes les bonnes qualités de son travail aux produits qu'elle fabrique afin de surmonter les obstacles naturels, et de pouvoir exporter. Cela pour montrer la sensibilité particulière de l'industrie suisse à l'égard du niveau des salaires.

Le marché du travail

La statistique officielle indique une grosse régression du chômage entre 1938 et 1946. La crise d'avant-guerre avait durement touché la main-d'œuvre suisse. De 80.000 en 1936, le nombre des chômeurs s'était abaissé à près de 53.000 en 1938. Dès le début des hostilités, le service actif a résorbé rapidement et le chômage ancien et le nouveau qui résultait de la fermeture de nos marchés étrangers. En 1942, les rapports officiels craignaient que la démobilisation, à la fin des hostilités, ne vît s'accroître démesurément le nombre des demandes d'emploi qu'aucune offre ne viendrait satisfaire. Les faits opposèrent un heureux démenti à ce pessimisme de bon aloi : en mai 1945, il n'y eut que 3.039 chômeurs complets. Ce chiffre est un minimum qui n'a pas été enregistré depuis des années. On se demande même s'il ne s'agit pas là d'un résidu irréductible en un régime libéral où l'on répugne à instituer le plein emploi sur un droit au travail contrai-

gnant pour les salariés et pour les patrons. Il est vrai que les variations saisonnières subsistent toujours mais avec une amplitude normale : 19.600 chômeurs en janvier, 9.234 en février, 3.115 en mars 1946. Les offices du travail ont dénombré 6.474 chômeurs, en moyenne mensuelle, pendant l'année 1945. Malgré la démobilisation qui suivit graduellement la fin des hostilités, le passage progressif de l'économie de guerre à l'économie de paix n'a pas provoqué de troubles sur le marché du travail. Il faut attribuer de toute évidence la bonne situation actuelle du marché du travail à l'amélioration des transports internationaux et à l'approvisionnement mieux fourni en matières premières et en produits auxiliaires. L'activité de l'industrie et de l'artisanat a pu se développer à tel point que certains domaines ressentent vivement les effets d'un manque de main-d'œuvre. La demande de bras est forte dans tous les domaines et il est peu probable qu'elle se tempère dans un proche avenir.

Le niveau des salaires

Il n'y a donc rien d'étonnant si les faits que nous venons de décrire motivent une hausse des salaires. Mais la simple raréfaction de la main-d'œuvre, autrement dit le jeu de l'offre et de la demande, n'est pas le seul critère qui permette de mesurer les variations du salaire. En Suisse, déjà à la fin de la guerre précédente, la notion plus nuancée de « salaire vital » a servi de repère pour fixer le niveau des salaires. Les variations du niveau des salaires sont soumises aux directives de la commission des pleins pouvoirs. Cette commission a pris pour but la stabilité du niveau des prix et la suppression des facteurs de renchérissement dus à la guerre. Dès l'introduction du salaire vital, le prix des objets de consommation revêt une importance qu'il n'a jamais eue autrefois. Cependant, rechercher la stabilité du niveau des prix se traduit en termes pratiques par le maintien du pouvoir d'achat ou par la constance des rapports de valeurs. Or le prix est une résultante de plusieurs forces : l'une des plus importantes est le salaire lui-même.

	Coût de la vie	Salaires	Salaires horaires	Appointements, employés	Salaire de base dans l'industrie et l'artisanat					
					Genève	Laus.	Zurich	Bâle	Berne	Total
1939	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1945	153,4	146,5	147,7	133	144,2	139	138,2	136,9	134,4	138,5

C'est pourquoi les efforts de la commission des pleins pouvoirs tendent à **maintenir le pouvoir d'achat** plus que la stabilité des prix, au moyen d'une augmentation du salaire arithmétique et par une baisse du coût de la vie. La structure libérale de notre économie est maintenue par le fait que la commission ne propose que des directives, sans imposer de programme général de planification.

L'indice du coût de la vie a passé de 100 en 1939 à 153,4 en septembre 1945, dernier chiffre comparable à l'indice des salaires qui, de 100 en 1939 ne s'élevait encore qu'à 146,5 en septembre 1945. Les salaires horaires ont toutefois bénéficié d'une augmentation plus forte : compte tenu du coût de l'existence, l'indice des salaires horaires réels se monte à 95,5 en septembre 1945 contre 100 en janvier-août 1939, et 86,2 pendant les six premiers mois de 1942. Pour compléter les données publiées par les documents officiels, il faut ajouter que les associations d'employés se plaignent du fait que les appointements n'ont pas suivi la hausse des salaires des ouvriers. Les appointements nominaux ont passé de 100 en 1939 à 133 en 1945, d'où un déficit de 20 p. 100 sur l'augmentation réelle. Enfin, une enquête effectuée officiellement et conformément au schéma établi par le B. I. T. révèle, plus que les taux généraux, toutes les différences régionales et professionnelles. Les salaires des artisans ne sont pas compris dans le calcul de l'indice général des salaires, non plus que ceux des employés, tandis que cette dernière enquête portait sur les salaires industriels et artisanaux payés dans les villes de Zurich, Berne, Bâle, Lausanne et Genève, de 1939 à 1945, selon des contrats collectifs de travail ou des réglementations publiques. A fin octobre 1945, l'indice de ces salaires urbains s'élevait à 138,5 (octobre 1939 : 100). Il ressortait de cette statistique que la ville de Genève a fait le plus grand effort d'adaptation, les salaires ayant augmenté, dans cette ville, de

44,2 p. 100 (contre 39 à Lausanne, 38,2 à Zurich, 36,9 à Bâle et 34,4 à Berne).

L'augmentation des salaires a été moins forte dans les grandes villes que dans le reste du pays ; elle a été plus faible pour les ouvriers qualifiés que pour les femmes et les manœuvres, plus faible pour les célibataires que pour les pères de familles, plus faible aussi dans les services publics que dans l'économie privée. De plus, il ne s'agit, quant aux chiffres de cette dernière enquête, que des salaires de base, **sans les allocations**. Ces allocations comprennent des indemnités de renchérissement dans certains cas et, dans quelques cantons, les congés payés, des prestations d'assurance, des participations à des caisses de prévoyance, la création de logements salubres à bon marché, des « foyers » pour l'alimentation et la récréation du personnel et « last but not least », les allocations familiales (Genève 15 fr. par mois et par enfant) et les cotisations patronales de 2 p. 100 du salaire à la création de la future assurance-vieillesse et survivants.

Les taux d'ajustement

Quels salaires faut-il augmenter? et dans quelle mesure? Ce sont ces deux problèmes que résoud la commission consultative du département fédéral de l'économie publique pour les questions de salaires. Avant de répondre à ces deux questions, il nous faut examiner plus en détail le niveau des prix.

LE NIVEAU DES PRIX

L'alimentation

La carte de rationnement n'offre pas de grandes possibilités. Pour mars, la ration de pain bis d'un type unique est de moins de 8 kilogrammes (48 ct. le kg.), celle de viande, avec charge, se monte à 1 kilogramme (de 5 fr. à 8,25 le kg.) et pour le reste voici quelques détails, avec les prix : 11 litres

de lait (40 ct. le litre); 1.000 grammes de pâtes alimentaires (fr. 1,07 à 1,80 le kg.); 900 grammes de graisse-huile (fr. 2,94 à 4,02 le kg.); 500 grammes de fromage (fr. 2,70 à 4,20 le kg.); 750 grammes de sucre à fr. 1,21-1,31 le kilogramme, etc. Tous les coupons sont toujours honorés et, suivant les options de consommateurs, le prix de la carte de rationnement de mars 1946, compte tenu des suppléments et du surplus de 300 grammes de beurre frais se monte de fr. 31,50 à 45 francs. Mais, à côté des biens rationnés, il y en a une quantité d'autres dont le prix maximum est légalement fixé. Exemples : les œufs à 0,35 fr. pièce, les pommes de terre à fr. 24,92 les 100 kilogrammes; le café de fr. 4,61 à 6,57; les légumineuses à fr. 1,50 le kilogramme; la choucroute à fr. 0,75 le kilogramme. Les primeurs, les agrumes, les amandes, les vins, etc. ont parfois doublé de prix par rapport à l'avant-guerre, sans compter les poissons frais et conservés ni la volaille qui, étant hors rationnement et offerts largement à l'étalage des boutiques, font l'objet d'une consommation assez étendue malgré leur prix élevé. Le minimum de fr. 45 peut très facilement être dépassé sans qu'il y ait besoin de recourir au marché noir, lequel est en voie de disparition. Ajoutons que l'on mange un bon repas, à Genève, pour 4 francs, vin compris.

Le chauffage, l'habillement, le logement

Le manque de combustibles motive la cherté des produits vendus sur le marché. La dépense moyenne de chauffage atteint parfois jusqu'à 100 francs par mois pour un seul foyer. L'habillement a subi une hausse de 114 p. 100; les magasins sont bien achalandés, mais tout y est très cher. La confection aux qualités moyennes n'est cependant pas exorbitante et l'on peut se vêtir d'un complet pour 150 francs, d'une bonne paire de chaussures pour 40 francs et d'un « lapin » pour 20 francs. Quant aux logements, quasi-introuvables dans les grandes villes de Suisse alémanique dès 1942, ils deviennent de plus en plus difficiles à découvrir en Suisse romande. En 1939, il y avait 5.000 appartements vides dans l'ancienne capitale des Nations. Aujourd'hui, la crise immobilière est résorbée; elle risque de faire place à une crise des logements semblable à celle de Berne. A Genève, les loyers oscillent entre 1.300 et 1.700 francs par an, pour un appartement de 4 pièces (y compris la cuisine). Les loyers haussent cependant à cause de la cherté

de la main-d'œuvre du bâtiment et du prix très élevé des produits (certains vernis ont quintuplé, les ciments, les bois d'ouvrage, les tôles, etc. ont doublé ou triplé). A Berne, les appartements sont presque deux fois plus coûteux qu'à Genève.

Nous devons donc conclure de cette rapide revue que, si la statistique indique un renchérissement général de 50 p. 100 environ, elle excepte de son calcul le superflu. Or ce dernier est parfois considéré comme le nécessaire par la population qui était habituée à en user. Donc le renchérissement est durement senti par le consommateur.

L'ADAPTATION DES SALAIRES

Quelques exemples

Nous n'avons pas encore énoncé de salaires proprement dits. En voici quelques-uns. Un maçon, marié, père de deux enfants, touchera fr. 2,55 de l'heure, à Genève; un couvreur, fr. 2,85; un manœuvre du bâtiment, fr. 2,20; un compositeur à la main et un conducteur typographe mariés, pères de deux enfants, recevront dès la troisième année, fr. 122,47 par semaine; un opérateur-typographe de même condition, fr. 132,47, un relieur, fr. 108,45, etc. (ces chiffres sont valables pour Genève, y compris toutes les allocations). Autrement dit, les salaires de moins de 5.000 francs par an sont insuffisants à faire vivre décemment une famille de quatre personnes.

Les propositions de la commission consultative

Depuis l'automne 1941, cet organisme calcule les allocations supplémentaires qui doivent compenser l'enchérissement du coût de la vie. Dès le mois de décembre 1944, il recommande de doubler les salaires qui, avant la guerre, étaient inférieurs à fr. 3.000. A l'heure actuelle, cette directive subsiste corrélativement aux propositions suivantes : de 3 à 4.000 francs, un ajustement de 100 p. 100; de 4 à 5.000 francs, un ajustement de 89 p. 100; de 5 à 6.000 francs, un ajustement de 87 p. 100; au delà de 6.000 francs, un ajustement de 85 p. 100. Ces taux se rapportent à des familles de quatre personnes, mais la commission estime qu'il faut tenir compte des charges de famille d'une façon équitable.

Vers la fin du décalage

Les recommandations de la commission sont suivies dans les limites du possible par les entreprises. La hausse des salaires déclenchée lentement dans les premières années de la guerre se poursuit à un rythme régulier et prudent. Divers indices donnent à penser que les prix ont atteint leur niveau supérieur ces derniers mois et qu'ils vont diminuer au cours de cette année. De septembre à décembre 1945, l'indice du coût de la vie a reculé de 1,4 p. 100. Cette légère baisse des prix, causée par des subventions, a provoqué des réactions diverses : les espoirs de rajustements complets des salaires et des prix ne sont pas exempts de quelque anxiété, injustifiée, croyons-nous.

L'inconnue d'après-guerre

Par un mouvement très naturel, les esprits se sont tournés, en 1945, vers 1918. Ils ont constaté que la conjoncture favorable de 1918-1919 où le nombre des chômeurs était très faible et les prix très hauts, a été suivie d'une chute continue des prix qui, malgré la hausse des salaires, déclencha une crise de chômage dont les souvenirs cuisants restent dans bien des mémoires (67.000 chômeurs en 1922). Une baisse modérée des prix permettrait au monde du travail de mieux répartir ses achats. Au lieu d'acheter trois fois plus de pommes de terre, deux fois plus de pain, de fruits et de légumes, l'ouvrier pourra mieux se nourrir, mieux se vêtir et se divertir. L'industrie nationale ne sera pas la dernière à en profiter. Dès que la baisse des prix devient trop accentuée, certaines productions ne sont plus rentables : elles sont abandonnées et le chômage sévit. Cependant, il ne faut pas peindre le diable sur la muraille : l'Europe de 1945 doit compter avec la disparition de l'industrie allemande, fait qui n'existait pas en 1918. Et en Suisse même, l'endettement des collectivités publiques et l'institution d'assurances sociales ne permettent plus à l'Etat de se désintéresser complètement de son industrie.

CONCLUSIONS

Dans les derniers jours de février, l'Union syndicale suisse a tenu ses assises nationales. Elle

a réclamé la compensation totale et immédiate du renchérissement et, cette étape franchie, elle se propose de revendiquer l'augmentation du salaire réel. L'Union estime que le pays pourra maintenir ses exportations en améliorant encore la qualité de ses marchandises tout en élevant leur prix.

Augmenter sensiblement les salaires au moment où les prix risquent de baisser peu à peu aurait pour effet de nuire à nos exportations en élevant dans une forte mesure le prix de revient de produits lourds en main-d'œuvre. A l'intérieur même, les prix pourraient en être relevés et déclencher le dangereux mécanisme de l'échelle mobile.

En 1942, sur un revenu national de près de 10 milliards de francs, 5 milliards provenaient du travail, 2,4 du capital et 2,4 étaient mixtes. Le travail a la plus grosse part, ce qui est l'honneur et la force du pays. L'établissement de ces statistiques a donné lieu à des discussions; d'aucuns ont dénoncé les « gros » profits capitalistes non déclarés au fisc. Pour atteindre les fraudeurs, l'Etat a prélevé un impôt anticipé sur les coupons. Cet impôt n'a rapporté que 25 millions de francs à la caisse fédérale (sur 541 encaissés par d'autres ressources fiscales). Les chiffres des déclarations d'impôts concordent donc presque exactement avec les données statistiques.

Mais il ne faudrait pas vouloir trop forcer la nature en précipitant une évolution qui échappe, dans ses causes profondes, à un petit pays de 4 millions et demi d'habitants. L'amortissement d'une grosse dette intérieure, le paiement des frais sociaux vont grever le revenu national d'une lourde hypothèque pendant ces prochaines décennies, alors qu'il nous est impossible de savoir si les clauses des accords de Bretton Woods sur la dévaluation seront ou non appliquées par nos voisins.

Les salaires et les niveaux de vie sont régis, en Suisse, par un empirisme expérimental, au demeurant très démocratique, très « balancé ». Et c'est certainement pourquoi un étranger trop laudatif pouvait comparer notre économie nationale à une horloge qui fonctionne bien.

J. M. Lechner

Privat-docent à l'Université de Genève.